M. Burnham propose, —Que, de l'avis de la Chambre, considérant que la lutte pour la vie s'exprime surtout dans le coût de production et le coût de consommation; considérant que, de cette lutte constante livrée pour le maintien d'une proportion relative juste entre ces deux coûts, il ressort de la confusion, et conséquemment de l'injustice et du malaise, il est désirable que la Chambre discute la situation pour appliquer une méthode scientifique à cette lutte pour la vie au Canada; et considérant qu'il est désirable que l'exécutif ou le gouvernement de la nation se conduise lui-même et conduise les affaires d'après cette méthode, afin d'appliquer aux affaires nationales l'ordre et la réussite, qui se constatent entre autres endroits, dans un magasin à rayons; Il est résolu: qu'un plan défini de gouvernement soit sur ce point soumis au peuple lors des élections générales prochaines, et qu'un comité soit nommé à cette fin.

Et un débat s'ensuivant, et la question étant posée sur la dite motion, elle est

rejetée.

Le Bill (No 2), Loi concernant le jour d'actions de grâces, est considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 6), Loi modifiant le Code criminel (Electrocution), est délibéré en comité général et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Doherty, la Chambre s'ajourne à 9.18 p.m., par respect pour la mémoire de feu l'honorable Francis Cochrane, membre pour le district électoral de Timiskaming, qui est décédé ce jour. EDGAR N. RHODES,

Posteries et la Loquersijn, du port de Moundaix townsur le nouvenu réglement Vo

et la gemeile lecture en cet ordonnée nour la productive course de la Chamire

Les dribres de la Champiere qui soirent sont votes en vertu de la règle of ren-

M. Mowel propose - Que, do Pavil de la Chambre, il est expedient d'aider ou carne element of our childhoopient dans in via civile our location d'arcont pour dounge du

naratehère et gatagine soit accordé evec chaque maisent que les occupants soieux enconvegés à achèter feurs tourres par des paiements éterique à vingt aux; et que les pro-

Manueltagis and the sign to other ordenings at all ordened as the order.